

# LA TRIBUNE DES MUNICIPALUX

Spécial **retraite**

SEPTEMBRE 2019 - N° 60 -  
Bimestriel - Prix : 1,30€

.....



**Réforme des  
retraites**

**Echos des  
services**

**Fête de  
l'humanité**

**Comment vivait-  
on sa fin de vie  
avant 1945 ?**

.....



## ◀ Macron le roi de la casse !

Après s'être attaqué au code du travail, à la SNCF, à la santé, au statut de la fonction publique Macron et ses amis de la finance s'attaquent à nos retraites. Plus de régimes spéciaux, plus qu'un seul mode de calcul sur l'ensemble de la carrière. Un système par points au service de la finance au détriment des retraités.

Les grands perdants de cette réforme seront les fonctionnaires et double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi ! Finie la retraite à 62 ans.

Jean-Paul Delevoye (haut-commissaire à la réforme des retraites) assume la proposition que l'âge de 62 ans ne soit qu'un âge minimum de départ : «**Le système universel incitera au prolongement de l'activité**», écrit-il dans son rapport.

Pour ce faire, il préconise un système de décote et de surcote avant et au-delà de 64 ans. Il y a quand même des heureux avec cette réforme : le MEDEF qui fait du forcing depuis des années pour un départ à la retraite à 64 ans.

La CGT, vous donne rendez-vous pour une grande manifestation interprofessionnelle le mardi 24 septembre.



## SOMMAIRE

---

- Page 2 : **L'édito**
- Pages 3 à 4 : **Echos des services**
- Pages 5 à 12 : **Dossier les retraites**
- Pages 13 : **Tous des Lyonnais**
- Page 14 : **Culture**
- Page 15 : **IHS**
- Page 15 à 16 : **Mobilisation**
- 

### Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtilledelyon.fr>  
Inscrivez vous à la newsletter.

 FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

 TWITTER : @CGT\_VILLE\_LYON

Email: [sectionpmcgtlyon@outlook.fr](mailto:sectionpmcgtlyon@outlook.fr)

### Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.  
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Richard Delauzun  
C.P.P.A.P 0519S06896

### Adresse postale:

CGT-VIIIe de Lyon, Salle 26, Bourse du travail  
69422 LYON CEDEX 03  
Tél: 04 72 10 39 46



### **Égalité salariale entre les femmes et les hommes : une action intersyndicale au comité technique et un recours gracieux contre la délibération sur le RIFSEEP**

Lors du comité technique du 15 juillet 2019 un rassemblement avait été organisé en intersyndicale pour protester contre les ratios d'avancement proposés pour la filière médico-sociale, filière largement féminisée. Le conseil municipal s'est engagé depuis 2012, avec l'adoption de la charte de l'égalité, puis le label diversité, mais rien n'avance ou si peu en matière de rémunération.

Le préjudice subi se chiffre, pour les filières féminisées, en catégorie A, en centaines d'euros par mois, en milliers d'euros par an et en centaines de milliers d'euros sur la carrière.

Les grilles de salaires, fixées par l'Etat, sont également défavorables pour la filière médico-sociale en catégorie A. Sur ces grilles, la ville n'a pas la possibilité d'agir, mais la ville de Lyon peut adopter les ratios d'avancement de grade les plus favorables possibles. Nous avons demandé 100 %.

La ville de Lyon peut également adopter un régime indemnitaire qui abolisse les inégalités.

Depuis plusieurs années, à chaque discussion sur le sujet des inégalités salariales femmes/hommes avec les élus de la ville de Lyon, il nous a été dit que ce sujet serait traité dans le cadre du RIFSEEP. Or s'il est traité, il l'est de manière insuffisante. En ef-

fet le conseil municipal a adopté en mai dernier une délibération « avec pour objectifs de réduire les écarts de régimes indemnitaires entre filières notamment en faveur des filières plus féminisées ». Mais réduire ne veut pas dire supprimer. Or nous demandons, avec l'appui d'une grande majorité des agents concernés que cessent les discriminations indirectes dont sont victimes les agents de la catégorie A de la filière médico-sociale qui travaillent à la ville de Lyon.

C'est pourquoi un recours gracieux a été déposé par le syndicat UGICT CGT contre les articles fixant les « montants socles » de la filière médico-sociale dans la délibération du conseil municipal sur le RIFSEEP.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes s'applique à la ville de Lyon ?



## L'été 2019 dans les piscines municipales de Lyon

Les piscines d'été ont ouvert leurs portes au plus fort de la canicule de fin juin.

La saison a débuté avec de très fortes fréquentations et une pression exceptionnelle des usagers qui n'avaient qu'une idée en tête : se mettre à l'abri de la chaleur en s'immergeant coûte que coûte, quitte à s'infliger une attente interminable avant de pouvoir accéder aux bassins.

A la piscine du Rhône (centre nautique Tony Bertrand) en particulier les files d'attente ont atteint un ampleur record (jusqu'à 4 heures) entraînant des réactions d'énervement, de tentatives de fraude, des malaises... Les agents ont subi des agressions verbales, parfois physiques et une pression permanente.

La direction des sports a réagi en renforçant les effectifs d'agents de sécurité, en distribuant des boissons durant les longues attentes sous la chaleur et en impliquant l'association de médiation sociale ALTM.

La CGT et l'UGICT-CGT se sont impliquées dans le soutien et le conseil au personnel de la ville de Lyon lors des incidents et dans les discussions avec la direction des sports pour améliorer les dispositifs d'accueil des usagers des piscines d'été.

Nous avons également porté, avec les personnels des piscines (maîtres-nageurs et personnel technique), les revendications concernant l'obtention de primes destinées à compenser les difficultés particulières de la saison d'été. Nous avons déjà obtenu satisfaction pour une partie des revendications et nous poursuivons les négociations au mois de septembre.

## Les contractuels ont des droits !

Encore faut-il les connaître...

Les élus CGT en Commission Consultative paritaires organisent **une assemblée d'information syndicale le jeudi 26 septembre 2019 à partir de 17 h 30, à l'annexe de l'Hôtel de Ville, salle Jean Moulin au 1er étage.**

Ils présenteront le rôle des commissions et des élus du personnel, feront un point sur les droits de contractuels et rappelleront l'importance d'avoir une évaluation.

Faites circuler l'information auprès des agents contractuels de vos services.

Pour plus d'informations rendez-vous dans nos locaux syndicaux de la CGT et de l'UGICT : 10 rue Joseph Serlin et à la Bourse du travail salle 25 au 3ème étage.

# La retraite... état des lieux, choix et enjeu de société



Malgré toutes les réformes régressives prises par les gouvernements précédents en 1987, 1993, 2003, 2007, 2010, 2013, la France, (ce qui peut surprendre) a toujours le meilleur système de retraite du monde. Ce n'est pas la CGT qui le dit mais tous les organismes internationaux dont la banque mondiale, le FMI, l'OCDE. Système fondé sur la répartition et la solidarité, non soumis aux aléas des marchés financiers. A bien des égards le système de protection sociale français fait exception. Toutes ces réformes n'ont eu qu'un seul objectif, repousser l'âge de départ en retraite et diminuer le montant des pensions.

Chaque fois le même discours nous a été "vendu" : plus de transparence et de lisibilité, plus d'équité, maintenir l'équilibre financier des retraites. Qu'en est-il réellement ? Calcul de

retraite de plus en plus compliqué et incompréhensible, remise en cause de certains avantages, notamment pour les femmes, de plus en plus de cadeaux faits au patronat pour l'exonérer des cotisations sociales et mettre en difficulté financière les régimes. Arguments dont se sert entre autres le gouvernement pour justifier une nouvelle réforme.

S'il existe bien 42 régimes de retraite de base et de retraite complémentaire, tous ont été impactés par toutes les réformes. Ce qui fait qu'à ce jour le montant des retraites, entre salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique, est comparable pour un même salaire, à cotisation égale et au même nombre de trimestres cotisés.

Cependant pour justifier ses réformes, les fonctionnaires ont tou-

jours été pris pour cible, accusés honteusement d'être des privilégiés. Sans être exhaustif, pour bien comprendre, quelques explications:

Les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers cotisent à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales). Leur retraite est calculée sur le dernier salaire mensuel indiciaire, hors primes, détenu pendant les 6 derniers mois d'activité. Pas de régime complémentaire. Le montant de la retraite ne peut être supérieur à 75 % du salaire indiciaire.

Les salariés du secteur privé et les non titulaires de la fonction publique cotisent au régime général de la sécurité sociale sur la totalité de leur salaire et à un régime complémentaire

Leur retraite est calculée sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années (10 meilleures avant la réforme Balladur). Le montant de la retraite ne peut être supérieur à 50 % du plafond annuel de la sécurité sociale + retraite complémentaire calculée par points.

Si les calculs sont différents les fonctionnaires sont loin d'être privilégiés. La méthode de ces réformes, dite paramétrique, a été l'augmentation du nombre de trimestres pour avoir une retraite à taux plein en fonction de l'année de naissance, instaurer une décote, repousser l'âge de départ de 60 à 62 ans.

Dans la fonction publique, avant 2003 pour une retraite complète il fallait avoir cotisé 37 ans ½ soit 150 trimestres.

A raison de 2 % par an le calcul était simple  $37,5 \times 2 \% = 75 \%$  du dernier salaire indiciaire.

Actuellement il faut avoir cotisé 41 ans et 3 trimestres, soit 4 ans et 1 trimestre de plus pour aller progressivement à 43 ans, soit 5 ans ½ de plus pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Une décote de 1,25 % par trimestre manquant au moment du départ en retraite soit 5 % par année est appliquée sur le montant de la pension.

Malgré tous ces reculs notre système actuel par répartition permet encore, entre autres, de mutualiser les risques tout au long d'une vie de travail, bas salaire, chômage, maladie handicap, maternité, pension de réversion.

Encore trop généreux trop coûteux.

Avec toujours le même vocabulaire, un régime plus juste, plus de transparence, Macron veut imposer une nouvelle réforme universelle par points. Cette fois changement total de système ; réforme dite systémique. Sous une présentation séduisante, 1 € cotisé donnerait les mêmes droits. En réalité se cache une vérité tout autre.

Accélérer la baisse des pensions pour répondre aux exigences européennes de diminuer la part du PIB actuellement consacré aux retraites.



Répondre à l'exigence du patronat de toujours réduire la part des cotisations patronales.

Nouvelle réforme, même objectif en pire. Tous perdants !

Le calcul de la retraite ne se fera plus sur le dernier salaire pour les fonctionnaires ou le 25 meilleures années pour les salariés du privé mais sur la totalité des années travaillées. Après bien des tergiversations et couacs des membres du gouvernement l'âge légal resterait toujours fixé à 62 ans mais une nouvelle idée a germé : l'âge pivot 64 ans pour avoir la retraite à taux plein, nouvelle méthode d'enfumage pour repousser l'âge de départ sans l'avouer et diminuer le montant des retraites.

Attention : taux plein ne veut pas dire le maximum de retraite mais simplement une retraite sans décote.

En fait, quel que soit le nombre de points acquis, celles et ceux qui partiraient en retraite à 62 ans se verraient appliquer une forte décote pendant 2 ans. Après 64 ans une surcote serait appliquée pour inciter à repousser encore l'âge de la retraite.

Le projet de ce nouveau système prévoit de bloquer les cotisations à leur niveau actuel et qu'il n'y ait pas de possibilité de les augmenter. Il repose donc sur un principe de cotisations définies, les prestations devenant la variable d'ajustement, donc la baisse des pensions.

La valeur du point sera adapté à la conjoncture économique, démographique et de l'espérance de vie.

Le niveau de la pension sera déconnecté du salaire. Il devient une variable d'ajustement économique.

Le montant de la pension ne pourra être connu qu'un an avant le départ en retraite.

Le projet du gouvernement est bien de détruire notre système de retraite.

Pourtant la France est toujours un pays riche et les salariés n'ont jamais été aussi productifs mais les gains de productivité vont dans la poche des actionnaires.

La CGT a des propositions pour garantir une bonne retraite pour tous avec le maintien et l'amélioration des solidarités.

# Le rapport DELEVOYE



## Que contiens le fameux rapport DELEVOYE

Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites a rendu son rapport au cœur de la période estivale, le 18 juillet dernier. Rapport que le gouvernement lui avait confié depuis près de 2 ans.

## Que prévoit le rapport ?

D'abord un changement de mentalité. Même si ce rapport ne s'attaque pas directement au système par répartition c'est avant tout une remise à plat complète de notre système de retraite.

Il prévoit de passer de notre système actuel par répartition (présenté page 5 et 6) à un système par points. C'est la fin de la retraite calculée en trimestres et des mécanismes de solidarité.

## UN SYSTÈME « UNIVERSEL » DE RETRAITE PAR POINTS : C'EST QUOI ?

Dans un système « universel » de retraite par points, le salaire perçu

soumis à cotisations permet d'obtenir un certain nombre de points.

## Les points retraites

« Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique. Chaque jour travaillé dans sa vie sera pris en compte. » Ce serait la fin du salaire de référence, qui sert de base aujourd'hui au calcul de la retraite (25 meilleures années dans le secteur privé, 6 derniers mois dans la fonction publique).

## Petits boulots = petits salaires = petites retraites !

Avec un système par points, le calcul se ferait sur l'ensemble de sa carrière, intégrant les mauvaises années à petits salaires, les périodes de chômage, les « petits boulots », les périodes de formation, les temps partiels, les congés maternité : par conséquent, le montant serait mécaniquement plus faible, pour les salariés du privé comme du public. Les pensions devraient chuter de 10 à 30 % comme ce fut le cas en Suède par exemple.

Une étude parue en mars 2017 a montré que 92 % des femmes et 71 % des hommes en Suède auraient eu des retraites supérieures dans l'ancien système. Le Premier ministre suédois déclarait en février 2012 que les actifs devraient travailler jusqu'à 75 ans s'ils voulaient bénéficier du même niveau de pension qu'en 2011. C'est donc bien une double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi surtout quand on sait que les jeunes trouvent un emploi stable autour de 27 ans.

## La fin des régimes de retraites

« Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite existants ». Ce serait donc la fin des 42 régimes de retraite durement conquis, ce serait la fin des droits qui y sont inscrits. Sous le (faux) prétexte que le système actuel serait « complexe » et « illisible », le gouvernement ferait table rase des droits qui régissent actuellement les retraités : le salaire de référence, la durée des annuités, la retraite à taux plein ...







### L'Age de départ

Le Premier ministre a confirmé que l'âge légal de départ serait maintenu à 62 ans mais il a également annoncé qu'un « âge d'équilibre » (aussi appelé « âge pivot ») pourrait être mis en place afin d'inciter les Français à travailler plus longtemps.

Cet « âge d'équilibre » pourrait être fixé à 64 ans et fonctionnerait selon un système de décote-surcote. Les futurs retraités partant avant cet âge verraient leur pension de retraite diminuée d'une décote. A contrario, retarder son départ à la retraite après cet âge pivot permettrait de bénéficier d'une surcote.

Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans, même avec une carrière complète (43 ans), verra sa pension amputée d'une décote de 10 %. Dans un système à points, une carrière plus courte conduirait à une pension moindre.

Quel sera le montant de ma pension ? À quel âge pourrais-je partir à la retraite à taux plein ? « Après un an de concertation, il n'y a ni réponse à ces questions que se posent tous les

salariés, ni simulation de l'impact de la réforme », s'indigne l'UGICT CGT.

En fait, l'allongement de la durée de cotisation, c'est une bonne vieille recette, qui a été utilisée par bon nombre de gouvernements antérieurs. Sur les six réformes des retraites qui se sont succédées, cinq ont augmenté la durée de cotisation. En 1993, avant la première réforme que l'on doit à Édouard Balladur, la durée de cotisation n'était que de 37 ans et demi.

Le gouvernement cherche à convaincre la CFDT et débat sur le maintien ou non de l'âge pivot.

Invité du 20h de France 2 le 26 août, Emmanuel Macron a fait un geste en direction de la CFDT qui s'est toujours positionnée contre la mise en place d'un âge pivot mais qui a toujours défendu un système par points. Le Président promettant de ne pas toucher à l'âge de départ. « Je préfère qu'on trouve un accord sur la durée de cotisation plutôt que sur l'âge, car si vous avez un accord sur la durée, si vous commencez plus tard, vous finissez plus tard, et quand vous commencez plus tôt vous par-

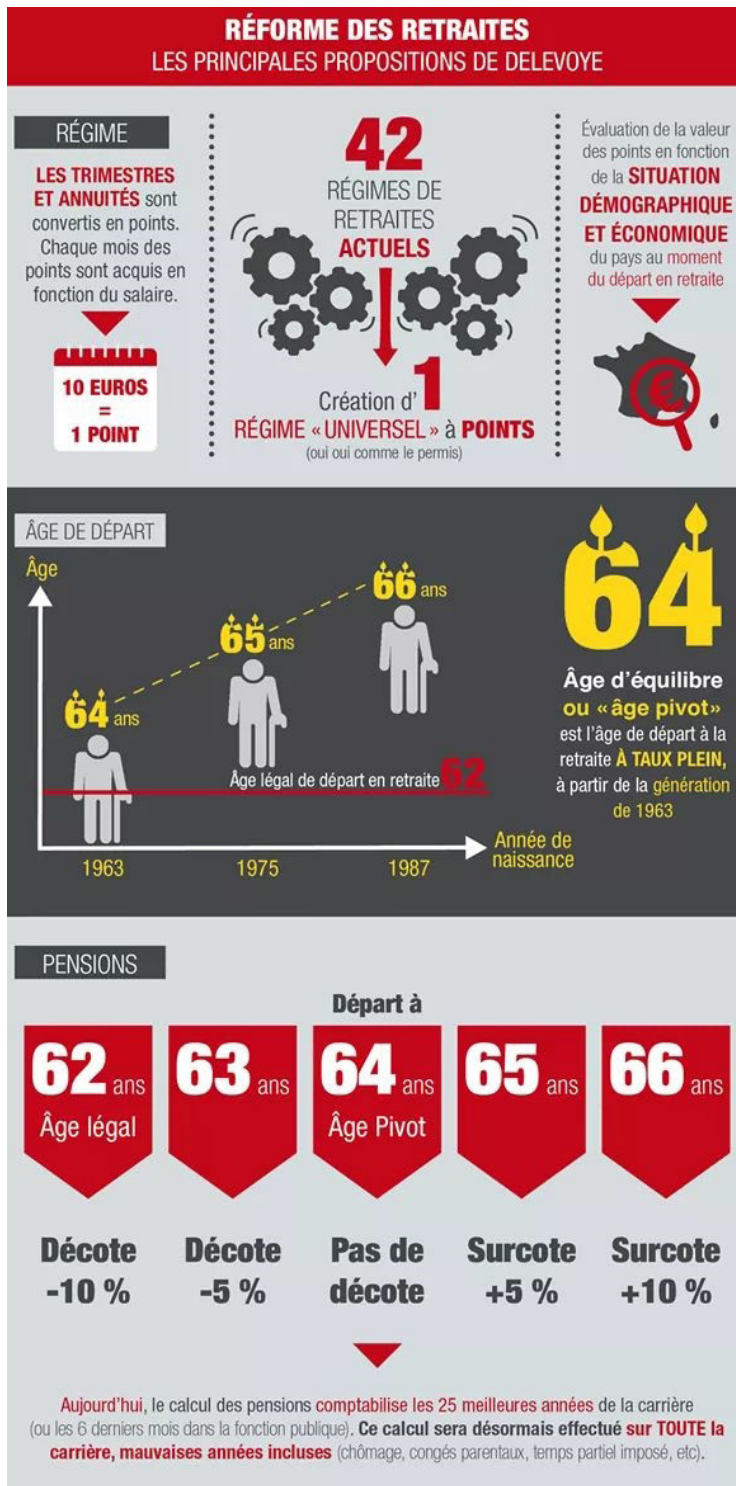
tez plus tôt ». Même si cette durée doit augmenter dans les années qui viennent : c'est la conséquence de la réforme de Marisol Touraine. La durée de cotisation doit atteindre 43 ans, c'est-à-dire 172 trimestres.

Malgré la préférence exprimée par Emmanuel Macron pour la durée de cotisation, « l'idée de l'âge pivot » n'est pas « enterrée » précise Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement.

« Ces deux options sont sur la table, le Président de la République a exprimé la préférence qui était la sienne, il ne s'agit pas là d'enterrer l'idée de l'âge pivot », a-t-elle précisé.

### Un « grand débat » de plus!

Le gouvernement sait que les mois à venir s'annoncent difficiles sur les retraites. Pour déminer le terrain, il prévoit de relancer des consultations citoyennes sur internet et éventuellement dans les mairies. Il promet également un nouveau grand débat afin de trouver un compromis permettant de résorber le déficit du système actuel.



## Ils ont dit...

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions ».

Lors du grand oral de F. Fillon devant les patrons, alors candidat à « la primaire de la droite », le 10 mars 2016 (Public Sénat).

« On a une impasse financière en 2025. On ne fera pas l'économie de l'âge et c'est mentir par omission aux Français que de dire le contraire »  
Geoffroy Roux de Bézieux Président du Medef.

« Macron nous prend pour des imbeciles car si vous devez cotiser plus de trimestres, c'est que vous devez travailler plus. C'est mathématique ».

Philippe Martinez secrétaire confédérale CGT

## Le calendrier de la réforme

- Printemps 2019 : présentation officielle des grandes orientations de la réforme,
- 18 juillet : remise officielle du rapport Jean-Paul Delevoye au Premier ministre,
- 5 et 6 septembre : les syndicats sont reçus à Matignon,
- Automne 2019 : mise en place d'un « grand débat » à destination de la population,
- après les élections municipales (bizarres) : présentation du projet de loi au parlement. avec un possible recours aux ordonnances comme pour la réforme du code du travail,
- 2025 : mise en place progressive des mesures de la réforme.

**Il ne tient qu'à nous de stopper cette réforme.**

# Que propose la CGT pour les retraites



## A la CGT nous avons des propositions :

- Des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans,
- Une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC,
- La réindexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités,
- La reconnaissance de la pénibilité au travail. Cette dernière ne devant pas être une fatalité,
- L'aménagement des fins de carrières avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles, est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous,
- La prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation et de recherche du 1er emploi.

**Toutes ces propositions sont parfaitement financées.**

**Malgré ce que nous dit la télé il n'y a jamais eu autant d'argent dans ce pays.**

- La France est championne d'Europe des dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 avec 51 milliards au dernier trimestre,
- En 2018 l'exil fiscal représentait près de 100 milliards d'euros en France,
- La suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonération) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires pour le financement des retraites,
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, c'est 6,5 milliards d'euros pour les retraites.

**Allons chercher l'argent que nous avons créé pour pouvoir financer notre système de retraite.**

**Alors tous dans la rue le 24 septembre !**

# **Droit des femmes ! tous uni contres les violence faite au femmes**



De 100 : c'est le nombre de femmes mortes sous les coups de leurs conjoints depuis le début de l'année au moment où j'écris ces lignes.

Oui, aujourd'hui encore, rien qu'en France, un féminicide a lieu tous les 2/3 jours.

Le Petit Robert définit le mot féminicide ainsi : « meurtre d'une ou plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine ».

Cette condition qui oblige les femmes à lutter toutes leurs vies pour leurs droits. Dans leur vie personnelle, elles assument encore une grande part des tâches ménagères, portent la « charge mentale » ou sont seules à élever les enfants. Dans la rue, elles doivent faire attention à leurs tenues, leurs attitudes et leurs langages sous peine d'être traitées « d'allumeuses », se font siffler et interpeller régulièrement par certains hommes libres, eux, de leurs paroles... Au travail, elles bénéficient des emplois les plus précaires, ont les plus bas

salaires, sont souvent en temps partiel subi, voient leurs déroulements de carrière freinés au bénéfice des messieurs...

Cette condition féminine qui leur fait subir des violences sexistes, sexuelles, psychologiques, mortelles.

Le « Grenelle des violences conjugales », lancé par le gouvernement début septembre compte délivrer des mesures pour enfin enrayer ce phénomène. Mais les associations qui luttent depuis longtemps dans ce domaine attendent autre chose que des discours de bonnes intentions ou des « mesurette ». C'est un budget de 1 milliard d'euros qu'il faudrait allouer à cette cause, comme l'a fait l'Espagne qui en 5 ans a divisé le nombre de ses féminicides par 2. De l'éducation à l'école à la prévention dans les familles et dans les entreprises, en passant par la formation des policiers et une réponse judiciaire réactive et adaptée, c'est tout notre modèle de société qui est à revoir.

En attendant, à l'UD CGT 69, le collectif Tous des Lyonnnes milite depuis plusieurs années pour combattre ce fléau. Pour dénoncer le 100<sup>e</sup> féminicide, un rassemblement est prévu le 9 septembre 18h30 devant l'hôtel de ville de Lyon.

Mais le collectif Tous des Lyonnnes a pour objectif premier l'égalité femmes/hommes dans le monde du travail. Il organise différentes manifestations (marche des fiertés, journée du 8 mars, projections-débats de films ...) ainsi que des journées d'étude (violences sexistes au travail, égalité professionnelle...).

Hommes ou femmes de la CGT, si vous aussi vous sentez concerné(e)s, rejoignez-nous sur [ud69.cgt.fr/](http://ud69.cgt.fr/).

Vous pouvez aussi vous inscrire au prochain stage qui aura lieu le 3 décembre 2019 à l'UD (215, cours Lafayette, 69003 LYON) ayant pour thème « Outils pour l'égalité professionnelle ».

# Programme de la fédé à la Fête de l'huma



Comme tous les ans la fédération des services publics tiendra un stand à la fête de l'Humanité au Parc départementale de La Courneuve. Elle y organisera différentes initiatives.

### **VENDREDI 13 SEPTEMBRE**

DE 16H30 À 17H15, SCÈNE DU FORUM SOCIAL

Débat : La fonction publique territoriale a de l'avenir !

Intervenants :

Natacha Pommet

Secrétaire de la fédération CGT des services publics

Stéphane Peu

Député gauche démocrate et républicaine

Représentant de l'AMF

(Association des Maires de France)

Alexandre Derigny

Secrétaire général de la fédération CGT des finances.

Le débat sera animé par un journaliste de la NVO.

### **SAMEDI 14 SEPTEMBRE**

11H -12H CAFÉ DES LUTTES

Interview-débat avec le collectif jeunes de la fédération, sur la place des jeunes dans la CGT

12H STAND DE LA FÉDÉRATION

Inauguration du stand

### **DIMANCHE 15 SEPTEMBRE**

9H30, STAND DE LA FÉDÉRATION

Café gourmand

Et tout au long des trois jours : photos souvenir de la fête de l'Huma 2019, questionnaire « La place des jeunes dans la CGT », tombola ...

# Comment vivait-on sa fin de vie avant 1945 ?



Avant la fin de la seconde guerre mondiale et la mise en place de la sécurité sociale, la maladie, l'accident de travail, l'infirmité et la vieillesse avaient comme conséquence la dépendance de la famille, la vie dans des hospices ou la mendicité... **Il est difficile d'imaginer la misère** dans laquelle se retrouvaient les hommes et les femmes privés du revenu d'un travail...

**En 1850**, le Parlement acte la création de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Elle est destinée à recueillir les cotisations volontaires des salariés pour les capitaliser sous forme d'emprunt d'Etat. La faiblesse des salaires est telle que seules 350 000 personnes cotisent à la veille de la première guerre mondiale sur un total d'environ 20 millions de salariés actifs. En fait les dépôts sont majoritairement le fait d'une clientèle bourgeoise ayant trouvé un moyen de spéculation à haut rendement garanti par l'Etat.

**Au cours du 19<sup>e</sup> siècle et début du 20<sup>e</sup> siècle**, sont mis en place des systèmes de retraite pour quelques corporations : les employés d'Etat en 1853, les mineurs en 1894, les cheminots en 1910.

**Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle**, le débat est virulent et les syndicalistes s'interrogent. Qui doit organiser les caisses de retraites : l'Etat ou les syndicats ? Comment doivent-elles être financées, par une cotisation ouvrière, une cotisation patronale ou une cotisation mixte ? Retraite par capitalisation ou par répartition ? Il s'agit de questions qui ne manquent pas d'actualité...

**Une loi de 1928** corrigée en 1930 instaure un système de « capitalisation viagère » dans lequel chaque assuré dispose d'un compte individuel alimenté par ses cotisations. Après 30 annuités, il perçoit une rente versée à partir de 60 ans. Ce système s'impose pour les salariés dont la rémunération annuelle ne dépasse pas un certain plafond.

**On observe au courant des années 1930 la progression de l'idée que la retraite devrait être un droit pour chaque travailleur.**

**La lutte contre l'occupant nazi** amène les forces de résistance à s'unir au sein du Conseil National de la Résistance (CNR). Celui-ci élabore dans la clandestinité un programme à mettre en œuvre à la Libération.

Celui-ci prévoyait « **une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours** ». L'organisation des retraites sera intégrée au système français de sécurité sociale dont la création est confiée en novembre 1944 à Pierre Laroque qui avait rejoint Londres en avril 1943 et qui est nommé « directeur des assurances sociales et de la mutualité ». Ambroise Croizat, communiste, ministre (du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947) du travail puis du travail et de la santé, dirige à ce titre la mise en place du système de protection sociale : assurance maladie, système de retraites, allocations familiales.

**Le système de protection sociale mis en place en 1945** est basé sur le principe de répartition (les cotisations des salariés d'aujourd'hui paient les prestations des bénéficiaires d'aujourd'hui sans passer par les circuits financiers spéculatifs). Ce sont les cotisations sur la base des salaires qui financent le système.

**Pour la suite de l'histoire de la retraite voire page 5...**



**TOUS DANS LA RUE !**

**Le 24 septembre 2019  
11h manufacture des tabacs**

**pour défendre notre  
système de retraite.**

**Moi aussi  
je veux ma retraite !**